



Probleme auto ecole et remboursement

Par **charlene54**, le **10/11/2009** à **14:14**

Bonjour,

je vous écris pour mon ami. il était inscrit dans une auto école sous le dispositif "permis à 1€". il a effectué des heures de codes et de conduite mais nous avons déménagé et les horaires de travail ne permettent plus de s'y rendre régulièrement.

nous voulons donc faire un transfert de dossier MAIS l'ancienne auto école ne veut pas rembourser le passage au code non fait, les 7 heures de conduite restantes et le passage au permis, non fait non plus.

or, la nouvelle auto école nous a informé que comme il avait pris le permis à 1€, l'ancienne auto école se devait de nous rembourser ce qu'il n'a pas passé.

Donc dans tout cela, qui croire ?

merci par avance